

REINE DU MUGUET : REGLEMENT OFFICIEL

L'élection de la Reine du Muguet a pour finalité de voir élire la jeune fille la plus représentative de la Ville de Compiègne.

1 – Conditions de candidature et d'admission

L'inscription à l'élection est gratuite.

Pour être recevable, tout dossier d'inscription doit être dûment complété et signé par la Candidate accompagné d'une copie de la carte d'identité ou du passeport français, de deux photos (portrait et de plein pied) et d'un justificatif de domicile.

La participation d'une candidate à l'élection implique de pouvoir répondre aux conditions suivantes :

- Avoir entre 18 et 22 ans et être de nationalité française.
- Ne pas avoir fait ni faire l'objet d'aucune poursuite ou de condamnation pénale.
- Etre célibataire, sans enfant.
- Pouvoir justifier d'une résidence dans la ville de Compiègne ou dans un rayon de 15 kilomètres.
- Etre d'une taille minimum d'1,65 m.
- Etre présentée par un commerçant ou une association de Compiègne.
- Les précédentes reines du muguet et leurs demoiselles d'honneur ne peuvent être candidates.
- Ne jamais s'être exhibée dans des clichés à caractère pornographique ou xénophobe.

La Candidate s'engage à se comporter en toutes circonstances et en tous lieux avec grâce, élégance et dignité.

2 – Participation à l'élection

L'élection se déroule en deux temps :

Samedi 5 Mars 2016 à 17 Heures Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Compiègne

Les Candidates sont reçues par un jury composé de 15 membres. Le jury est composé de deux élus, trois journalistes de la presse locale, la Reine du Muguet et ses Demoiselles d'honneur de l'année précédente, trois commerçants, deux représentants de l'administration municipale, des personnalités locales et des bénévoles participant à l'organisation de la Fête du 1^{er} Mai.

Samedi 12 Mars 2016 à 20h30 Espace Jean Legendre de Compiègne

Soirée d'Election en public

Chaque Candidate est présentée sur scène avec un numéro de passage attribué selon l'ordre alphabétique de son patronyme. Dans le cas d'une inscription de deux candidates portant le même patronyme, l'aînée devance la plus jeune.

Toute absence de la Candidate le jour de la présentation devant le jury ou à la soirée de l'élection entraîne automatiquement sa disqualification.

Toutes les convocations liées à cette élection seront adressées par écrit par la Ville de Compiègne.

L'ensemble des candidates sera présenté à la presse le **Mercredi 9 Mars à 19H00** dans les **Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Compiègne**.

AVENANT N° 1
AU REGLEMENT OFFICIEL
DE L'ELECTION DE LA REINE DU MUGUET

En cas d'égalité de points obtenus entre des candidates lors du jury et de la présentation au public, la candidate élue sera la plus grande.

Et en cas d'égalité de taille, la plus âgée des deux sera élue.

Avenant déposé à l'Etude de Maître Grouselle.